

SE PRÉPARER AUX INONDATIONS : OBJECTIFS 2018

Voici venir le printemps et la fonte des neiges, qui constituent toujours des périodes à risque du point de vue des inondations. Il est possible qu'en 2018, la fonte s'effectue dans des conditions normales de températures et de précipitations, réduisant ainsi ces risques. Toutefois, Mère Nature ne collabore pas toujours, on le sait! Les pluies torrentielles du printemps et de l'automne 2017 en ont fourni un exemple éclatant, et il faut tenir compte du fait que les météorologues prédisent, par suite des changements climatiques, une augmentation de fréquence de ce type d'événements extrêmes. Que nous le voulions ou non, nous risquons d'en subir les conséquences. De ce fait, la Municipalité a décidé de s'attaquer aux principaux problèmes mis en lumière par les inondations de 2017. Le drainage en constitue le volet fondamental. Par drainage, on entend l'évacuation des eaux de surface. Du point de vue municipal, le drainage affecte surtout les infrastructures routières et concerne l'évacuation des eaux provenant des terrains avoisinants, des fossés et de la fondation du chemin.

La qualité du drainage peut varier en fonction de plusieurs facteurs : pensons à la différence entre un sol sablonneux et un sol argileux. Les sols sablonneux s'assèchent rapidement : ils ont un bon drainage. À l'inverse, les sols argileux retiennent l'eau. Les secteurs argileux, qui ont une capacité d'absorption moindre, sont donc plus à risque que les secteurs sablonneux en cas d'inondations. Un autre élément qui peut avoir

une incidence sur le drainage est la hauteur de la nappe phréatique (la nappe d'eau souterraine qui alimente les puits et les sources) : cette nappe est haute dans certains secteurs, ce qui empêche l'écoulement des eaux en profondeur. La présence de cours d'eau à proximité entre aussi dans la balance. Tous ces facteurs constituent des risques importants du point de vue des inondations, mais des risques sur lesquels la Municipalité n'exerce aucun contrôle, au même titre que les précipitations. La meilleure stratégie consiste donc à bien connaître les spécificités du territoire et à améliorer tout ce qui peut l'être afin de mettre en place les meilleures conditions possibles.

Pour cette raison, pour le Service des travaux publics, 2018 sera d'abord l'année des travaux de base. En parallèle, dans certains secteurs plus vulnérables, des études seront menées pour mieux cerner les problèmes en vue de les régler et d'établir des priorités à intégrer à la planification à court, moyen et long termes de la Municipalité. À noter que pour faciliter la réalisation des travaux par ordre de priorité, cette dernière a adopté pour l'année en cours une enveloppe globale plutôt que des budgets par secteurs.

Les travaux de base menés en 2018 viseront à favoriser l'intégrité des chemins en ce qui a trait à l'évacuation des eaux de surface et pourront comprendre, par exemple, le remplacement ou le redimensionnement des ponceaux, la correction des pentes d'écoulement des chemins,



Chemin des Érables, printemps 2017. Photo : Municipalité de La Pêche.

l'enrochement des fossés pour éviter leur remplissage et l'amélioration générale des fossés. En effet, ce sont ces derniers qui, bien entretenus, permettent l'écoulement des eaux de surface. De ce point de vue, il ne faut pas oublier que La Pêche est une très grande municipalité : avec près de 250 km de chemins municipaux et des kilomètres et des kilomètres de fossés, il y a assurément de quoi tenir les Travaux publics occupés!

En 2017, 39 chemins ont été endommagés au moment des inondations et plusieurs tronçons ont dû être refaits en totalité, ce qui comporte des coûts importants. Grâce aux travaux envisagés, la Municipalité espère pouvoir réduire les occurrences de ce genre et les coûts qui s'y rapportent.



Conseil municipal

- Guillaume Lamoureux**
maire
819 456-2161, poste 2270
glamoureux@villelapeche.qc.ca
- Réjean Desjardins**
quartier 1
819 456-2590
rdesjardins@villelapeche.qc.ca
- Michel Gervais**
quartier 2
819 456-3746
mgervais@villelapeche.qc.ca
- Francis Beausoleil**
quartier 3
819 593-9350
fbausoleil@villelapeche.qc.ca
- Carolane Larocque**
quartier 4
819 209-7338
clarocque@villelapeche.qc.ca
- Pamela Ross**
quartier 5
613 794-4778
pross@villelapeche.qc.ca
- Claude Giroux**
quartier 6
819 459-1344
cgiroux@villelapeche.qc.ca
- Richard Gervais**
quartier 7
819 635-2608
rgervais@villelapeche.qc.ca

INONDATIONS : SUR LE TERRAIN

L'année 2017 a été une année éprouvante pour beaucoup de particuliers, d'organismes et de commerces locaux, victimes des inondations qui ont frappé la municipalité au printemps et à l'automne. Les inondations figurent parmi les dangers naturels qui se produisent le plus fréquemment au Québec et aussi parmi ceux qui sont les plus coûteux sur le plan matériel. Savoir comment y réagir peut permettre d'éviter bien des désagréments.

Pour se renseigner sur la préparation aux inondations, on peut consulter les pages du site du gouvernement du Canada à www.preparez-vous.ca, et du site d'Urgence Québec à www.urgencequebec.gouv.qc.ca. Ces pages offrent de précieux conseils sur ce qu'il faut faire avant, pendant et après une inondation.

LES CITOYENS

Par exemple, **avant une inondation**, vous devez idéalement suivre l'évolution de la situation à la radio, à la télévision ou sur Internet, écouter la radio pour savoir quelles routes sont sécuritaires, ranger en hauteur ou à l'étage supérieur non seulement les objets que l'on veut préserver, mais aussi les produits chimiques, afin qu'ils ne contaminent pas l'eau, fermer l'électricité si l'eau monte et garder votre trousse d'urgence à portée de la main au cas où vous devriez évacuer.

Puis, **pendant une inondation**, vous devez en principe évacuer votre domicile si on vous le demande, en prenant soin d'emporter votre trousse d'urgence et

d'informer la Municipalité du lieu où vous serez hébergé si vous n'allez pas au centre d'hébergement.

Enfin, **après une inondation**, vous devez consulter un électricien (si le courant n'avait pas été coupé, c'est pour vous assurer qu'il n'y a aucun danger; et s'il avait été coupé, c'est pour vérifier le bon fonctionnement des appareils avant de les remettre en marche); vous devez aussi a priori considérer l'eau du puits comme non potable et jeter tous les aliments qui ont été en contact avec l'eau souillée. Autre étape importante, avant de procéder au nettoyage, vous devez dresser un inventaire des dommages avec photos et vidéos à l'appui, et en informer votre assureur et votre municipalité (si, au fil des ans, vous avez conservé les reçus et preuves d'achat de vos biens en prévision d'éventuelles réclamations, vous vous félicitez!); enfin, si votre véhicule a été inondé, sachez qu'un véhicule routier inondé n'est pas sécuritaire : il doit être remorqué ou transporté et ne peut jamais être remis en circulation (l'assureur doit lui attribuer le statut d'« irrécupérable »).

Les sites gouvernementaux susmentionnés comportent bien d'autres renseignements, dont nous vous conseillons de prendre connaissance.

LA MUNICIPALITÉ

Du point de vue de la Municipalité, sachez qu'en situation d'urgence, un poste de commandement est



établi et un centre d'hébergement temporaire peut être ouvert, selon la gravité de la situation, pour accueillir d'éventuels sinistrés. Le poste de commandement est informé en continu de l'évolution de la situation pour prendre les décisions qui s'imposent, et tient lui-même au courant le ministère de la Sécurité publique du Québec (Sécurité civile). Dès le poste de commandement établi, des pompiers, des bénévoles et des employés des Travaux publics se regroupent à la caserne incendie du secteur ou à un endroit désigné pour remplir et distribuer des sacs de sable aux citoyens qui en ont besoin. Par ailleurs, les pompiers et les employés municipaux patrouillent les zones sinistrées pour informer le poste de commandement des développements, et surveillent les niveaux d'eau. Cette surveillance étroite permet d'intervenir efficacement. La Municipalité veille à votre sécurité!

Rédactrice en chef : Danièle Morisset
Rédactrice : Evelyne Kayoungna,
Service des communications
Production : Lexis Média
Distribution : Postes Canada
Renseignements : Service des
communications, Municipalité
de La Pêche
1, route Principale Ouest, La Pêche
(Québec) J0X 2W0
Tél. : 819 456-2161
Site Internet : www.villelapeche.qc.ca
Courriel : bulletin@villelapeche.qc.ca
ISSN 1911-7787 (imprimé-bilingue),
ISSN 1911-7795 (en ligne-français),
ISSN 1911-7809 (online-english)



MESSAGES DES SERVICES MUNICIPAUX

AVIS - DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2018

Avis est par la présente donné que, conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception des taxes foncières municipales pour l'exercice financier 2018 est maintenant déposé au bureau de la secrétaire-trésorière situé au 1, route Principale Ouest, La Pêche (Québec) et que les comptes de taxes ont été expédiés le 2 février 2018. Si vous n'avez pas encore reçu le vôtre, veuillez communiquer avec la réception de la Municipalité par téléphone au 819 456-2161, poste 2221, ou par courriel à reception@villelapeche.qc.ca. Nous vous rappelons que lorsqu'un versement n'est pas effectué dans les délais prévus (selon les dates inscrites sur les coupons de votre facture), le solde entier du compte devient alors exigible et porte intérêt au taux annuel de quatorze pour cent (14 %).

Il est possible que votre numéro de matricule ait changé. Vérifiez toujours vos factures et assurez-vous d'utiliser le numéro qui s'y trouve. Les reçus seront émis sur demande seulement.

Le Service des finances et de la taxation

LE DÉGEL, PÉRIODE CRITIQUE

En période de dégel, les routes au Québec sont vulnérables en raison de plusieurs facteurs, dont la profondeur du gel (au Québec, le sol gèle à une profondeur qui varie de 1,2 m à 3 m pendant plus de 4 mois!), les écarts de température, l'humidité, les cycles de gel et dégel, le type de chaussée et la circulation. Des études sur la capacité de support des routes ont été menées au ministère des Transports du Québec (MTQ). Ces études ont démontré qu'au printemps, les réactions de la chaussée sous une charge sont de 50 % à 70 % supérieures à celles qui sont enregistrées l'été. La fragilité des routes à cette époque n'est donc pas une exagération! Les restrictions de charge aux véhicules lourds en période de dégel sont, de ce fait, très justifiées, car même une faible restriction peut réduire considérablement les dommages causés aux infrastructures. De manière générale, ces restrictions varient de 8 % à 20 %.



Pour protéger le réseau routier, le MTQ détermine chaque année une période de dégel durant laquelle les véhicules lourds doivent réduire leurs charges. Un suivi de la progression du dégel dans la chaussée, effectué grâce à des sondes réparties sur l'ensemble du réseau routier, permet de déterminer les dates de la période de dégel (on tient aussi compte des prévisions météorologiques).

Ce sont les agents du Contrôle routier du Québec qui surveillent la conformité des charges des camions lourds. Pour connaître les dates et zones de dégel, de même que les restrictions de charge, ou tout autre renseignement à ce sujet, on peut consulter le site web du MTQ au www.transports.gouv.qc.ca. Il est aussi possible de signaler une infraction. Vous trouverez des renseignements à ce sujet dans la page Signalement de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), à l'adresse www.saaq.gouv.qc.ca/contrôle-routier-quebec/signalement/.

Le Service des travaux publics

L'ÉVALUATION DE VOTRE PROPRIÉTÉ

La valeur de toute propriété est déterminée par le rôle d'évaluation foncière qui est l'inventaire de tous les immeubles situés sur le territoire de la municipalité à des fins d'imposition. Le rôle est réalisé tous les trois ans par la MRC des Collines-de-l'Outaouais et se base sur la valeur réelle de la propriété, c'est-à-dire, la valeur du marché. Le rôle actuellement en vigueur est celui de 2016-2017-2018, et ce, jusqu'en décembre prochain. La valeur de votre propriété n'a donc pas changé depuis 2016, à moins que vous ayez apporté des améliorations à votre bâtiment ou fait des modifications à votre terrain.

QU'EN EST-IL DES TAXES MUNICIPALES?

Les taxes municipales (ou impôt foncier) sont calculées sur la base de la valeur de votre propriété et du taux d'imposition et incluent la tarification relative aux loisirs et aux ordures ménagères. Ce taux est adopté chaque année par voie de résolution et est établi pour chaque catégorie d'immeubles. Le taux de taxe foncière général pour 2018 est de 0,7010 \$ par 100 \$ d'évaluation, ce qui représente une augmentation de 1,9 % par rapport à 2017.

	Valeur moyenne des propriétés sur le territoire de La Pêche	Taux de taxes général pour la catégorie résiduelle (résidentiel et autres non commercial) (fixé par le Règlement 18-760)	Tarification loisirs (fixée par le Règlement 18-760)	Tarification ordures ménagères (fixée par le Règlement 18-760)	Total des taxes municipales
2018	262 087 \$	0,7010	40 \$	220 \$	2 097,23 \$
2017	259 161 \$	0,68789	40 \$	215 \$	2 037,74 \$

Tableau : Exemple de la variation des taxes entre 2017 et 2018 pour une propriété dont la valeur moyenne a augmenté en 2018.

Le Service des finances et de la taxation

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Mars 2018							Avril 2018						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
25	26	27	28	29	30	31	29	30					

RECYCLAGE
ORDURES
AUCUNE COLLECTE

Le 2 avril, lundi de Pâques : collecte reportée au lendemain pour tous les secteurs.

BESOIN DE REMBLAI?

Le Service des travaux publics désire vous informer qu'il est maintenant possible de faire une demande de remblai pour vos besoins personnels. Le formulaire à remplir est disponible à la réception du bureau administratif de la Municipalité situé au 1, route Principale Ouest (secteur Sainte-Cécile-de-Masham) ou sur le site Web de la Municipalité, sous l'onglet *Municipalité / Guides et formulaires*. Le formulaire de demande de remblai, une fois rempli, doit être déposé au comptoir de l'urbanisme, au bureau de la Municipalité. Des frais de 10 \$ s'appliquent. La demande sera examinée et, si elle est conforme aux règlements, un certificat d'autorisation sera délivré dans un délai de 30 jours.

Le Service des travaux publics

SOYEZ PILE À L'HEURE, VÉRIFIEZ VOS AVERTISSEURS DE FUMÉE!

Vous êtes invités à profiter du changement d'heure, le dimanche 11 mars 2018, pour vérifier votre avertisseur de fumée et, au besoin, en remplacer la pile. Rappelez-vous qu'un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps peut sauver des vies.

Pour vérifier votre avertisseur de fumée, il vous suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai pour que le signal se fasse entendre. Un avertisseur en bon état émet un signal immédiatement après le déclenchement du bouton d'essai. Testez aussi sa capacité à détecter la fumée en éteignant, par exemple, une chandelle près de l'avertisseur. Si votre appareil est relié à une centrale, vérifiez auprès de la compagnie si elle a bien reçu le signal.

Des points importants à retenir :

- Si votre avertisseur émet des signaux sonores intermittents, c'est que la pile est trop faible et qu'elle doit être changée. N'utilisez jamais de pile rechargeable.
- Si l'avertisseur est endommagé ou poussiéreux, ou qu'il n'émet pas de signal après le remplacement de la pile, changez-le. La durée de vie des avertisseurs est d'environ 10 ans et est mentionnée sur le boîtier. En l'absence d'indication, ne prenez aucun risque : remplacez l'avertisseur et jetez l'ancien directement dans votre poubelle verte (il n'est ni recyclable ni considéré comme un résidu domestique dangereux (RDD)). **Attention, avant de jeter l'avertisseur, prenez soin d'en retirer la pile qui est, elle, un RDD.**

Pour plus de renseignements, communiquez avec nous au 819 456-2161, poste 2290.

Le Service de la sécurité incendie

VOUS AVEZ UN PROJET EN TÊTE? NOUS AVONS DE L'INFORMATION POUR VOUS GUIDER!

La toute première chose à faire, avant de dessiner votre plan et de choisir l'emplacement de votre construction, c'est de consulter nos guides et formulaires à partir de l'option Accès rapide dans la barre de menus supérieure du site Web de la Municipalité ou sous l'onglet *Municipalité / Guides et formulaires*.

Vous y trouverez des renseignements utiles sur les normes à respecter pour réaliser votre projet, de même que les formulaires à remplir pour présenter une demande de permis. Vous n'avez pas accès à Internet? Appelez-nous au 819 456-2161, poste 2240, envoyez-nous un courriel à commisurba@villelapeche.qc.ca ou encore passez nous voir à nos bureaux afin de vous informer.

Les guides fournissent de l'information générale sur différents sujets, dont (les titres des formulaires apparaissent entre parenthèses) :

- construire un garage ou remise (Information générale - Bâtiment secondaire)
- installer une piscine (Information générale - Piscine)
- construire un quai (Information générale - Quai)
- agrandir ou ajouter un logement (Information générale - Agrandissement et transformation)
- installer un ponceau (Demande de permis - Accès à une propriété - Ponceau)

Tous nos vœux de succès pour vos projets!

Le Service de l'urbanisme

BABILLARD MUNICIPAL



Y'a personne de parfait - Maison de la famille l'Étincelle

Atelier de discussion gratuit pour les parents d'enfants âgés entre 0 et 5 ans.

Quand : les lundis à partir du 12 février, à 13 h 30

Où : Maison de la famille l'Étincelle, 95, route Principale Est, Ste-Cécile-de-Masham

Renseignements et inscription : Anne Lauzon au 819 456-4696 ou coordmdfe@gmail.com.

Semaine de relâche pour les 12 à 17 ans au Mashado

Venez participer aux activités destinées aux jeunes de 12 à 17 ans, pendant la semaine de relâche, du mardi 6 au vendredi 9 mars, à la Maison des jeunes Le Mashado (8, chemin des Optimistes, La Pêche). Le coût varie selon les activités prévues. Tous les détails sont publiés sur notre page Facebook. Vous pouvez également communiquer avec l'équipe au 819 456-1100. Exemple d'activité : **Ciné-Mashado** : projection d'un film sur écran géant. Il y aura une petite cantine sur place où vous pourrez acheter des friandises.

Quand : le 9 mars à 19 h

Où : Cafétéria de l'école secondaire Des Lacs, 32, chemin Passe-Partout, La Pêche

Coût : 5 \$ par personne

Renseignements : 819 456-1100 et sur la page Facebook du Mashado.

Journée internationale des femmes - Wakefield Grannies

Célébrez la Journée internationale des femmes avec les Wakefield Grannies au Centre Wakefield La Pêche. Venez vous divertir en compagnie de femmes talentueuses. Il y aura une vente de délicieuses gâteries sucrées et salées cuisinées par des hommes tout aussi talentueux.

Quand : le jeudi 8 mars dès 18 h 30

Où : Centre Wakefield La Pêche

Coût : 12 \$ à l'avance ou 15 \$ à l'entrée. Toutes les sommes recueillies lors de la soirée contribueront aux projets d'aide aux grands-mères en Afrique du Sud.

Renseignements : www.wakefieldgrannies.ca.

Cafés-rencontres pour les proches aidants Table autonome des aînés des Collines

Quand : 15 mars, 12 avril et 17 mai

Où : CLSC de Ste-Cécile-de-Masham, 9, chemin Passe-Partout à La Pêche

Renseignements et inscription : Josué Jude, 819 457-9191, poste 242.

La chorale Castenichel - Concert de la Saint-Patrick

Venez fêter la Saint-Patrick au Centre Wakefield La Pêche, où la chorale Castenichel présentera son nouveau concert intitulé *Céad míle fáilte* (bienvenue cent mille fois). Le groupe Fiddleheads Musical Theatre sera de la fête et vous fera taper du pied avec sa musique enlevante et son exubérance. Venez porter un toast à l'île verte avec nous !

Quand : le 17 mars à 19 h

Où : Centre Wakefield La Pêche, 38, chemin de la Vallée-de-Wakefield

Coût : 20 \$ en ligne à l'avance, 25 \$ à l'entrée; gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Renseignements et billets : www.castenichel.ca.

Cabane à sucre - « Les Bons Amis » de Ste-Cécile-de-Masham

Le club de l'âge d'or « Les Bons Amis » de Ste-Cécile-de-Masham organise une sortie à la cabane à sucre du Domaine de l'Ange-Gardien. Le chansonnier Réjean Desjardins accompagnera le groupe.

Quand : le 21 mars à 12 h

Coût : 20 \$ par personne pour les membres et 30 \$ par personne pour les non-membres. Le nombre de places étant limité, réservez vos billets le plus tôt possible en appelant Marie-Paule Meunier au 819 360-5808. Le départ se fera en autobus scolaire à la salle des Chevaliers de Colomb (Ste-Cécile-de-Masham) à 10 h 30.

« Dispatches without Borders » - Théâtre Wakefield

Spectacle en anglais basé sur les expériences relatées par des bénévoles de Médecins sans frontières (MSF) dans leurs blogues. Ce spectacle explore les difficultés du travail humanitaire selon le point de vue du patient, de l'infirmier, du médecin, du psychologue et du logisticien.

Quand : le 22 mars à 19 h 30

Où : à l'auberge le Mouton Noir, à Wakefield

Coût : 20 \$ par personne. Billets disponibles à l'entrée ou en ligne au www.theatrewakefield.ca. Toutes les recettes seront versées à MSF et au Fonds de secours de la communauté de Wakefield.

Souper à Ste-Sophie d'Aldfield

Ne manquez pas le prochain souper poisson-frites, le samedi 24 mars à 17 h 30, au profit du centre communautaire de Ste-Sophie d'Aldfield. Achetez vos billets au P'tit magasin général d'East-Aldfield (819 456-2781) ou communiquez avec Denis Quinn (819 456-2579).

Collecte de fonds - Maison de la famille l'Étincelle

Déjeuner organisé au bénéfice de la Maison de la famille l'Étincelle.

Quand : le dimanche 25 mars, de 9 h à 12 h

Où : Maison de la famille l'Étincelle, 95, route Principale Est, Ste-Cécile-de-Masham

Coût : Contribution volontaire, minimum 5 \$ par personne

Renseignements : Mélanie Brunet au 819 456-4696 ou mdflétincelle@gmail.com.

Activités pour vous, les familles de La Pêche!

L'association Les Parents en action de La Pêche vous invite, vous et votre famille, à ses activités du mois de mars!

Le **24 mars** prochain, nous vous attendons à la Maison de la famille l'Étincelle, 95, route Principale Est dès 10 h 30 pour vous régaler avec de la **tire sur la neige**. L'activité se poursuivra avec une histoire et un bricolage sur le thème de la cabane à sucre. Le **28 mars**, toujours à la Maison de la famille l'Étincelle, nous fêterons Pâques en décorant des œufs et nous irons à la « **chasse aux cocos** » dès 9 h 30.

Renseignements : suivez-nous sur Facebook, Parents en action - La Pêche, pour en savoir plus sur nos activités.

Films de chasse Chassomaniak 2018 - Loisirs Lac des Loups

Vous êtes un maniaque de la chasse, vous voulez rencontrer des membres de l'équipe Chassomaniak? Venez à notre soirée Films de chasse de la tournée Chassomaniak.

Quand : le jeudi 29 mars à 19 h

Où : 6, chemin Lionel-Beausoleil, La Pêche

Coût : 20 \$ en prévente jusqu'au 28 mars, 25 \$ à l'entrée.

Points de vente : Pharmacie Brunet à Wakefield, Boucherie M.S. à Ste-Cécile-de-Masham, P'tit Magasin général à East-Aldfield, Épicerie Luc Beausoleil à Lac-des-Loups et en ligne à www.maniakstore.com.

Renseignements : Pierre-Luc Tremblay au 819 360-4687 et sur la page Facebook de Loisirs Lac des Loups.

Vous organisez une réunion ou une activité?

Situé au cœur du village de Wakefield, le Centre Wakefield La Pêche offre un lieu de rencontre d'une superficie de 1 400 m² et un grand parc de stationnement. Ce centre offre aussi un accès à Internet par connexion Wi-Fi, la climatisation d'air, un bar avec permis de vente d'alcool et une cuisine aménagée pour un service de traiteur. Pour tout autre renseignement, veuillez appeler au 819 459-2025.

Remerciements - La Lanterne

La Lanterne tient à remercier tous ceux et celles qui sont venus nous encourager lors de notre souper et spectacle le 27 janvier dernier. Grâce à vous, ce fut un franc succès et nous vous remercions aussi d'encourager les talents de chez nous. Nous aimerions souligner tout le travail et le temps offert par les bénévoles et les employées, un grand merci à Madame Liette Faubert et merci à tous pour votre engagement et votre grand dévouement.

Assemblée générale annuelle - YWAR

Le centre communautaire de Rupert (YWAR) vous invite à son assemblée générale annuelle qui aura lieu le jeudi 19 avril à 19 h, au centre communautaire de Rupert (24, chemin Shouldice). Nous comptons sur votre participation pour le bien de notre communauté.

Les artistes de chez nous : la nouvelle génération

Biblio Wakefield présentera sa troisième exposition d'art juvénile annuelle au mois d'avril 2018! Cette année, le thème sera *Les quatre éléments : la terre, l'eau, l'air et le feu*. Nous encourageons les jeunes artistes âgés de 21 ans ou moins à se préparer dès maintenant à soumettre leurs œuvres pour cette exposition! La période de candidature va du 23 au 31 mars. Écrivez-nous à yae.eaj@gmail.com pour réserver un espace ou pour plus d'informations.

Nous avons besoin de vous!

La Table autonome des aînés des Collines et l'Université du Québec en Outaouais cherchent des personnes âgées vivant à La Pêche et leurs proches aidants pour mener une recherche portant sur le soutien à domicile.

Cette étude vise à explorer ce qui aide les personnes âgées à continuer de vivre chez eux, à cerner les interventions collectives qui seraient utiles pour les soutenir et à mettre en œuvre un plan d'action.

Vous souhaitez nous faire part de votre expérience? Veuillez communiquer avec Monique Albert (Table autonome des aînés des Collines) au 1 855 662-4637, poste 244.

Programmation - Complexe sportif

La période d'inscription pour tous les sports de glace est maintenant ouverte pour la saison printemps-été 2018.

Patinage en famille : le dimanche de 12 h à 12 h 50, offert par le Centre dentaire de Wakefield.

Patinage public : le vendredi de 17 h à 18 h 20, offert par Pharmacie Uniprix, IGA Famille Charles.

Hockey improvisé : le vendredi de 15 h 30 à 16 h 50; **coût** : 5 \$ par joueur; le tout jusqu'au 25 mars 2018.

Le RESTO de l'aréna est maintenant ouvert le jeudi de 8 h à 14 h, le vendredi de 8 h à 14 h et de 16 h à 22 h, le samedi de 8 h à 21 h et le dimanche de 8 h à 19 h. Nous servons le déjeuner du jeudi au dimanche.

Renseignements : 819 456-1535, poste 1 ou rendez-vous à www.complexe-sportif-la-peche.ca.

Collecte de fonds - La Maison des Collines

Venez manger en échange de votre don le 20 mars, de 11 h à 20 h, au restaurant Pacini (615, boul. St-Joseph). Merci de votre soutien.

Directives pour les annonces

Pour annoncer les activités de votre organisme, veuillez envoyer votre texte dans un fichier Word à l'adresse bulletin@villelapeche.qc.ca, présenté si possible comme suit :

Titre de l'événement

(2-3 lignes présentant l'événement)

Quand : xxx **Où** : xxx **Coût** : xxx

Renseignements : personne-ressource et numéro de téléphone et (ou) adresse courriel, site Web (s'il y a lieu)

Veuillez noter que les textes seront acceptés selon le principe du **premier arrivé, premier servi**. SVP respecter une limite de 3 annonces maximum par organisme pour donner la chance à tous. Les annonces d'événements et d'activités auront priorité sur les autres types d'annonces.

Prochaines tombées :

avril : 8 mars; mai : 5 avril; juin : 3 mai; juillet : 7 juin; août : 5 juill.; septembre : 9 août.



BUDGET 2018 - FAITS SAILLANTS

Le 8 janvier dernier, le conseil municipal a adopté le nouveau budget pour l'année 2018. Ce budget s'est fait en adéquation avec la poursuite d'objectifs précis, entre autres la gestion efficiente des ressources et la transparence.

Pour la gestion efficiente des ressources, le conseil municipal a entrepris de réviser les processus d'allocation de budget pour favoriser des économies.

Ainsi, le budget de 2018 modifie la façon dont la Municipalité investit dans ses infrastructures routières à l'échelle du territoire. Historiquement, le budget répartissait les investissements dans les infrastructures routières en sept enveloppes égales, une pour chacun des

sept districts municipaux. Ces enveloppes étaient composées de la part municipale de la taxe d'accise, de la taxe sur les carrières et de la taxe foncière. Cependant, cette répartition ne tenait pas compte des différences entre les quartiers : le nombre de kilomètres de chemins municipaux, l'état des chemins, la circulation, etc. Par exemple, les quartiers 1, 5 et 7 ont plus de 50 kilomètres de chemins, alors que les quartiers 2, 3, 4, et 6 en ont moins de 25.

En adoptant dorénavant une enveloppe unique, la Municipalité pourra davantage classer les travaux par ordre de priorité, réduire le nombre annuel d'appels d'offres, et économiser sur les coûts de mobilisation du personnel et de la machinerie. Elle sera

également en mesure de planifier les investissements dans les infrastructures routières sur plusieurs années. Cette prévisibilité accrue permettra à la Municipalité d'informer de façon adéquate les citoyens sur les travaux à venir, concrétisant son désir d'être plus transparente. Cette modification dans l'allocation du budget favorisera aussi une gestion plus efficiente des ressources.

Le budget prévoit aussi doter la direction générale d'un poste en communication à

temps plein plutôt qu'à mi-temps. La personne qui occupera cette fonction participera à la réalisation de trois grands objectifs : l'amélioration des communications publiques, des communications internes et des communications en situation d'urgence. Cette mesure vise à améliorer nos outils de communication, et, par ce moyen, à favoriser la participation citoyenne au processus décisionnel, ainsi qu'à représenter et considérer les intérêts et points de vue de l'ensemble des citoyens, deux aspects liés à la transparence.

Il est aussi prévu au budget l'ajout du Comité de planification stratégique et d'efficacité, chargé de formuler le plan stratégique de développement de la municipalité. Ce nouveau comité englobera l'ensemble des activités de la municipalité : la formulation de politiques et d'orientations stratégiques, ainsi que l'analyse des structures et mécanismes opérationnels de l'administration et des services de la municipalité.

Pour plus de détails sur le budget de 2018, veuillez consulter le sommaire des activités financières ci-contre ou encore le plan triennal d'immobilisations qui établit le profil des investissements de la municipalité dans les domaines d'activité clés. Ce document est disponible sur le site Web de la Municipalité sous *Services municipaux / Finances et taxation / Documents et rapports*.

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

REVENUS 2018

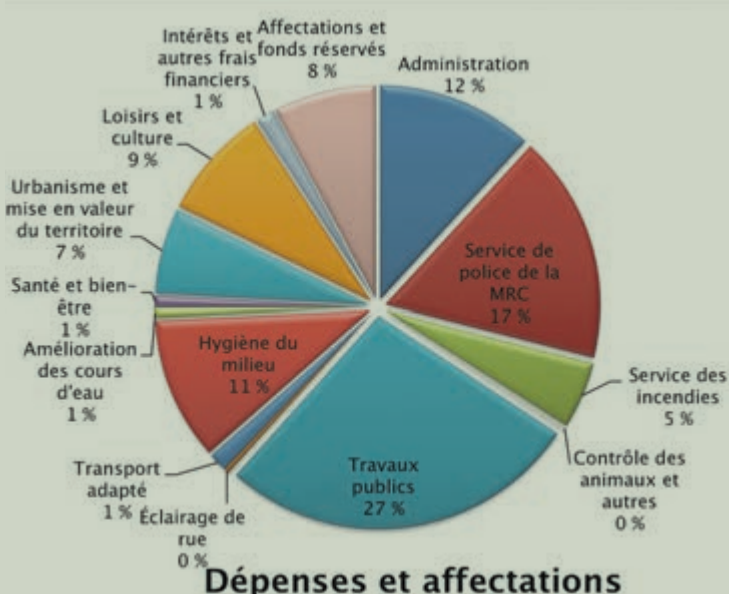
Taxes et compensation (ordures, loisirs, égouts, etc.)	11 457 469 \$
En lieu de taxes (gouvernements)	277 743 \$
Revenus de source locale (permis, changements de zonage, frais divers)	1 295 098 \$
Subventions	1 008 140 \$
TOTAL DES REVENUS	14 038 450 \$

DÉPENSES ET AFFECTATIONS

Travaux publics	3 839 582 \$
Service de police de la MRC	2 413 525 \$
Administration	1 652 631 \$
Hygiène du milieu	1 517 000 \$
Loisirs et culture	1 197 762 \$
Affectations et fonds réservés	1 089 303 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	909 576 \$
Service des incendies	712 334 \$
Transport adapté	200 745 \$
Intérêts et autres frais financiers	196 488 \$
Santé et bien-être	119 792 \$
Amélioration des cours d'eau	101 078 \$
Éclairage de rue	56 415 \$
Contrôle des animaux et autres	32 219 \$

TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS

14 038 450 \$



AVIS PUBLIC

Occupation sans droit - Quai non autorisé sur le terrain de la Municipalité

Conformément à l'article 415 et suivants du Code municipal du Québec (Chapitre C-27.1), avis est par la présente donné aux propriétaires de quais, plateformes et autres structures installés sans autorisation et sans droit sur et en front des lots 3 654 296 et 3 654 300, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, propriété de la Municipalité de La Pêche, également connu comme étant le Parc de la Paix, sis au 710, chemin Riverside, à Wakefield (La Pêche).

Soyez avisé que la Municipalité de La Pêche, en sa qualité de propriétaire des lots 3 654 296 et 3 654 300, au cadastre du Québec, et détentrice des droits riverains exige de toute personne qui est propriétaire de quais, plateformes et autres structures installés sur et en front desdits lots de procéder à l'enlèvement desdits quais, plateformes et structures.

Soyez avisé qu'un délai jusqu'au 30 avril 2018 vous est accordé pour enlever et libérer de la propriété municipale (i.e. les lots 3 654 296 et 3 654 300) les quais, plateformes et autres structures installés sur et en front desdits lots, propriété de la Municipalité de La Pêche.

Tous quais, plateformes et autres structures présents le 1er mai 2018 sur et en front des lots 3 654 296 et 3 654 300 seront réputés abandonnés et la Municipalité de La Pêche, conformément aux articles 934 et 935 du Code civil du Québec, procédera sans autre avis ni délai à disposer à sa guise des quais, plateformes et autres structures abandonnés sur sa propriété.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Nous demeurons à votre disposition si vous désirez des informations supplémentaires et espérons obtenir votre entière collaboration afin de régulariser la situation.

819-456-2161 poste 2270

Sylvie Loubier
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe